

# Nouvelles collaborations internationales avec le réseau de recherche Galactinnov

## Hiver 2023

Pour favoriser le développement de nouvelles collaborations Québec-France, cette subvention est offerte aux membres du regroupement Op+lait, spécifiquement pour des projets de recherche ciblant des collaborations avec les membres français du réseau Galactinnov. Ces fonds de recherche seront attribués à la partie québécoise et une composante « frais de déplacement » est incluse afin de supporter le déplacement de la partie québécoise vers la France.

Une subvention pourra être accordée lors de ce concours.

### Critères d'admissibilité :

1. L'équipe de recherche doit impliquer au moins deux membres du regroupement Op+lait, dont au moins un membre régulier, et provenant d'au moins deux institutions différentes **ET** un membre français du réseau Galactinnov.
2. Le projet doit s'inscrire dans les thématiques du réseau Galactinnov :
  - Thématique 1 : une production laitière plus durable
  - Thématique 2 : vers une gestion plus durable de la santé animale et du bien-être des animaux
  - Thématique 3 : un lait et des produits transformés de qualité
3. Prendre note qu'un chercheur ou une chercheuse ne pourra présenter qu'une seule demande en tant que demandeur principal par concours.

### Valeur et durée de la subvention :

La subvention est d'un maximum de 15 000 \$ et est jumelée à une bourse de 8 000 \$ pour un étudiant ou une étudiante ET à 2 000 \$ alloués en frais de déplacement afin de supporter le déplacement de la partie québécoise vers la France. Les dépenses admissibles pour la subvention de 15 000 \$ incluent : fournitures de laboratoire, frais d'utilisation des plateformes technologiques, salaires pour personnel et techniciens de recherche.

La durée de la subvention est d'un an maximum.

### Critères de sélection :

Aspect novateur de la nouvelle initiative (25 %), pertinence de l'initiative en lien avec les thématiques de recherche du réseau Galactinnov (25 %) complémentarité de l'équipe de recherche, nouvelle collaboration et utilisation d'une plateforme technologique (25 %), faisabilité (15 %) et retombées envisagées (10 %).

Le Comité scientifique du Regroupement est en charge d'évaluer les demandes et d'attribuer la subvention. Dans l'éventualité où un membre du comité serait en conflit d'intérêt, celui-ci ne participera pas à l'évaluation de la demande concernée.

Documents à transmettre :

1. Le formulaire d'application.
2. Un rapport devra être soumis trois mois après la fin de la subvention (un formulaire de rapport sera transmis) et le projet de nouvelle initiative devra être présenté au Rendez-vous scientifique annuel.

Les demandes complètes doivent être soumises à Josée Labrie par courriel ([josee.labrie @umontreal.ca](mailto:josee.labrie@umontreal.ca)) au plus tard le **22 février 2023**.